

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,  
Le trente mai, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHUPIN, CARNAC, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, CORNETI, DUBOIS, HUCHET.

Date de convocation

24 mai 2018

A l'exception de :  
Madame JARDIN et Monsieur BELLIOU.  
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur DONNE.  
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Date du  
Conseil Municipal

30 MAI 2018

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 28

Votants ----- 31

### 11/ EXERCICE 2018 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT – LOTISSEMENT LES JARDINS DE L'ESTRAN – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

#### EXPOSE :

Afin de mieux prendre en compte la réalité du déroulement des opérations majeures du mandat, le Conseil Municipal a eu recours au mécanisme des autorisations de programme et crédits de paiement prévu par le Code général des collectivités territoriales dans son article L2311-3.

Par délibération n°15.09.12 en date du 16 septembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture d'une autorisation d'engagement / crédits de paiement pour le lotissement Les Jardins de l'Estran.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

L'exercice 2017 étant clos, la présente délibération propose l'actualisation de la répartition des crédits de paiement. En effet, aucun report de crédits n'étant effectué, il convient de fixer les réalisations pour 2017 et de déterminer le nouvel échéancier de paiement de cette autorisation d'engagement.

Jean-Claude  
PELLETEUR

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2018)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Lotissement les Jardins de l'Estran	1 850 000,00		1 850 000,00	1 693 291,88	156 708,12	0,00	
dépenses	1 850 000,00		1 850 000,00	1 693 291,88	156 708,12	0,00	

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-3,  
⇒ Vu la délibération n°15.09.12 du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2015,  
⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 23 mai 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Actualise l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessus pour le lotissement Les Jardins de l'Estran.
- Autorise Monsieur le Maire, ou ses représentants dûment habilités, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget supplémentaire 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.*